

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS
D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES**

- Concours Interne
- Concours externe

Arrêté du 4 mai 2011 paru au JO du 10 mai 2011
MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

L'inscription à ces concours se fera entièrement sur internet.
Une adresse électronique personnelle est vivement recommandée.

Pour vous inscrire vous devez vous conformer strictement aux instructions ci-dessous.
A défaut votre candidature sera refusée.

INSCRIPTIONS

**INSCRIPTIONS du jeudi 15 septembre 2011
à partir de 12 heures (heure de Paris)**

**au jeudi 27 octobre 2011
avant 17 heures (heure de Paris)**

INTERNET

<http://www.education.gouv.fr/siac2>

- Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les modalités et conditions d'inscription aux concours consulter :
 - ⇒ le site Internet du Ministère : <http://www.education.gouv.fr/siac2>
 - ⇒ le site Internet de l'Académie : <http://www.ac-montpellier.fr> (rubrique « Travaillez pour l'Education nationale, Concours »)
 - ⇒ la Division des Examens et Concours du Rectorat (DAEC1 bureau 23)
- Les renseignements sur les **sujets des sessions précédentes** peuvent également être obtenus au :
Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.)
Allée de la Citadelle
34064 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 60 04 50
mail : docadm@crdp-montpellier.fr

- L'inscription à un concours est un acte personnel : les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi. Il est impératif que les candidats procèdent eux-mêmes à leur inscription afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement
- Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier fera l'objet d'une nouvelle validation. La dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.
- Procédure d'inscription par écrit**
A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase d'inscription, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours, obtenir un dossier imprimé de candidature.
 - 1- Les demandes devront être adressées obligatoirement en recommandé simple au plus tard le 27 octobre 2011 à minuit (le cachet de la poste faisant foi) au service académique chargé de l'inscription : Rectorat de Montpellier – DAEC1 – 31 rue de l'université – 34064 Montpellier Cedex 2.
 - 2- Puis les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés uniquement en recommandé simple au Rectorat au plus tard le 03 novembre avant minuit (le cachet de la poste faisant foi)**Toute demande de dossier d'inscription ou de modification d'inscription formulée après le 27 octobre 2011 ne pourra être prise en compte**
TOUT DOSSIER INCOMPLETOU PARVENU HORS DELAI SERA REFUSE QUELQUE SOIT LE MOTIF.